Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_160-DE

Faverges Seythenex

Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-X-160
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
Le 22/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Anne-Marie BERNARD, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Pablo CALLEJO, Nadège RAT, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Nathalie SURY
Arnaud GARNIER a donné procuration à Cécile MORAT
Coralie LUCAS a donné procuration à Guillaume GASSIE
Elke PIJCK a donné procuration à Quentin DUNAND
Camille LARROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Florence BOTTALA-GAMBETTA
Charlyne BINET a donné procuration à Yves CREPEL
Stéphane GAILLARD a donné procuration à Philippe STRAPPAZZON

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
-9 NOV. 2026
De la publication le
-9 NOV. 2026

Attribution marchés travaux - Restauration de la charpente et réfection de la couverture de l'Eglise Saint-Sigismond -Seythenex

Rapporteur : Monsieur Pascal BOULAY, Adjoint au Maire

Une consultation relative à la restauration de la charpente et la réfection de la couverture de l'Eglise Saint-Sigismond à Seythenex a été lancée le 7 juillet 2026 dans le cadre d'un marché public de travaux, sous forme de procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le marché de travaux est composé de 2 lots :

Lot n° 1 : échafaudage, charpente et couverture ;
Lot n °2 : maçonnerie.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_160-DE

La Commission des marchés à procédure adaptée à émis un avis favorable le jeudi 1er octobre 2026, afin d'attribuer les 2 lots aux marchés de travaux de restauration de charpente et de réfection de couverture de l'Eglise Saint-Sigismond à Seythenex et propose de retenir les offres suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise retenue	Montant € HT
Lot n° 1	Échafaudage, charpente et couverture	MAINDRON EUROTOITURE	Installation de chantier échafaudages parapluie (en tôle acier) : **221 086,58 €** Ouvrages de charpente : **86 189,54 €** Ouvrages de couverture (ardoise CUPA 5) : **208 823,70 €**
Lot n° 2	Maçonnerie	JACQUET	**29 274,26 €**
		TOTAL HT	**545 374,08 €**
		TOTAL TTC	**654 448,90 €**

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des 2 lots concernant la restauration de la charpente et la réfection de la couverture de l'Eglise Saint-Sigismond à Seythenex pour un montant de **545 374,08 € HT** soit **654 448,90 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SURY

Le Maire,
Yves CREPEL

FAVERGES-SEYTHENEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :
- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.